

PROGRAMME DE PREVENTION ET SECURITE

2011 / 2012

Le présent programme s'inscrit dans la continuité du programme 2010 présenté en CCHS du CNRS le 11 mai 2010.

Il s'appuie par ailleurs sur le programme annuel de prévention 2010/2011 du ministère de l'enseignement supérieur présenté en CCHS central du MESR le 16 septembre 2010.

La date de présentation en CCHS du CNRS se situant traditionnellement au second trimestre de l'année en cours, le programme annuel doit être appréhendé sur 12 mois consécutifs, phasé avec le programme MESR généralement présenté en CHS ministériel de septembre/octobre.

I. PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

A. METTRE EN ŒUVRE LES NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Le décret du 28 mai 1982 doit être à nouveau remodelé. Sa parution, prévue initialement en décembre 2010, devrait survenir au 1^{er} semestre 2011.

Dès lors, une nouvelle instruction générale devra être rédigée, intégrant à la fois les nouvelles dispositions réglementaires et l'actuelle structuration du CNRS .

Une information des membres du CCHS et des CHS régionaux devra être assurée

L'actuelle structuration du CNRS a par ailleurs déjà motivé le toilettage de l'instruction du 24 juin 2003 avec la diffusion de l'instruction « actualisée » du 5 avril 2011, présentée en CCHS le 17 mars 2011

II. DEVELOPPER LA MAITRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS

A. REDIGER ET / OU METTRE A JOUR LES DOCUMENTS UNIQUES DANS LES UNITES.

La poursuite de cet objectif 2010 reste une des priorités du CNRS en 2011.

Un tableau de suivi spécifique sur cette action a été mis en place afin d'en mesurer l'avancement.

B. DIFFUSER EvRp

L'outil EvRp a été mis à disposition de l'AMUE

Son évolution pour être utilisable par les établissements d'enseignement supérieurs est engagée par l'AMUE et devrait être menée à bien en 2011

III. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

A. METTRE EN ŒUVRE LE PLAN NATIONAL SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

En concordance avec le programme ministériel, le CNRS a décidé de mettre en place au niveau national un « plan d'action sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux »

Ce plan devra commencer à être déployé dans le courant de l'année 2011

IV. PRENDRE EN COMPTE LA PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

A. METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION «TMS»

Une « formation/action » à destination des IRPS, menée avec l'ANACT a eu lieu le 6 avril 2011 pour lancer les bases d'un plan d'action (mutualiser les données, réaliser des fiches pratiques, mettre en place un dispositif d'alerte, utiliser « prévention info », mettre en place des formations spécifiques), en réponse aux recommandations ministérielles.

Un séminaire commun a été organisé avec les MPAR (24 et 25 mai 2011) au cours duquel cette thématique a été abordée afin de coordonner ce projet

V. REALISER DES ACTIONS PREVENTIVES FINANCEES AU NIVEAU NATIONAL

A. REMPLACER PAR DES GENERATEURS LES BOUTEILLES D'HYDROGENE NON SECURISEES PRESENTES DANS LES LABORATOIRES

Une opération « prévention 2011 » a été initiée dans le but de recenser les situations à risque et de doter en générateurs les unités concernées, sur la base d'un engagement formel des Dus.

Un marché public a été lancé et l'objectif à atteindre est de mettre en œuvre les générateurs au second semestre 2011.

Une seconde tranche est d'ores et déjà envisagée pour répondre à la totalité des besoins.

VI. AUGMENTER LE NIVEAU DE PREVENTION EN MATIERE DE MISSION A L'ETRANGER

A. DEVELOPPER UNE PROCEDURE D'AMELIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES EN MISSION A L'ETRANGER

A la suite d'un accident grave, un groupe de travail a été créé, dont les objectifs sont les suivants :

- Proposer une procédure préalable à l'émission des ordres de missions
- Regrouper les outils déjà existants
- Analyser les prestations de l'assureur
- Proposer des formations complémentaires
- Proposer un type de matériels de secours et de communication

VII. ACTUALISER LES RECOMMANDATIONS INTERNES EN MATIERE DE NANOTECHNOLOGIES

A. METTRE A JOUR L'INSTRUCTION DU 28 FEVRIER 2007

Un chargé de mission pour les risques liés à la mise en œuvre des nanotechnologies a été nommé.

Parmi ses missions figure la mise à jour de la note interne aujourd'hui en vigueur au CNRS, en relation avec ses travaux au sein de différents groupes de travail nationaux, et notamment avec celui piloté par l'INRS.

VIII. ACTUALISER LES RECOMMNDATIONS EN MATIERE DE RISQUES BIOLOGIQUES

A. METTRE A JOUR LE CAHIER DE PREVENTION « RISQUES BIOLOGIQUES » SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES ET NORMATIFS

La réglementation ayant évolué depuis la rédaction de l'actuel « cahier de prévention des risques biologiques », un groupe de travail a été créé, dont les objectifs sont principalement d'apporter des compléments d'information (transport d'échantillon, déchets, CAT...) et d'établir des liens sur des aspects en marge du risque biologique (MOT, OGM, bioéthique...)

IX. PERENNISER ET COMPLETER LE DISPOSITIF D'URGENCE

A. ADAPTER ET COMPLETER LA PROCEDURE D'URGENCE AU NIVEAU NATIONAL

La CNPS est en charge de pérenniser le dispositif en l'adaptant aux changements d'organisation au fil de l'eau.

Une action complémentaire d'information des membres de la cellule nationale et des cellules régionales est programmée.